

La **S**ociété de **T**ir à l'**A**rc de **M**ulhouse
organise son deuxième

RUN RCHERY

Le Dimanche 28 AVRIL 2019
au stade nautique de Mulhouse
Rue Léo Lagrange
68200 Mulhouse



Seul ou en famille, vous pouvez pratiquer le Run Archery. Pas besoin d'être un sportif accompli ni être licencié à la FFTA.

Un peu de course à pied et de tir à l'arc vous permettront de passer une agréable journée.

Nous sommes heureux de vous accueillir et vous proposons les courses suivantes :

- un run archery long
- un run archery court
- la combinaison des 2 runs
- un run archery enfant

Le club prête le matériel à toute personne non archer(ère).

LES COURSES

	RUN ARCHERY LONG	RUN ARCHERY COURT	RUN ARCHERY ENFANT
Distance de la boucle	1000 m	400 m	250 m
Nombre de boucle	4	3	3
Nombre de tir	3	2	2
Type de tir	1.Debout 2.Un genou à terre 3.Debout	1.Debout 2.Un genou à terre	1.Debout 2.Debout
Distance de la pénalité	150 m	60 m	35 m
Distance de tir	18 m	18 m	8 m
Nombre de flèches par tir	4	4 + 2 (rattrapage)	3
Diamètre cible	16 cm	16 cm	24 à 30 cm

LES TARIFS

	jusqu'au 31 Mars 2019	A partir du 1er Avril 2019
Run Archery Long	10 EUR	14 EUR
Run Archery Court	10 EUR	14 EUR
Run Archery Long & court	10 EUR	14 EUR
Run Archery Enfant	8 EUR	10 EUR

Attention : Uniquement les concurrents ayant participé au Run Archery Long & Court ou Run Archery Enfant pourront prétendre à un podium.

LES HORAIRES

Accueil/greffe Run Archery long	9h00 à 10h00
Echauffement Run Archery long	9h30 à 10h15
Départ Run Archery long	10h30
Accueil/greffe Run Archery court et enfants	13h00 à 14h00
Echauffement Run Archery court	13h15 à 14h00
Départ Run Archery court	14h15
Echauffement Run Archery enfants	14h45 à 15h15
Départ Run Archery enfants	15h30
Remise des prix suivie du verre de l'amitié	16h30

LES CATÉGORIES

aucune distinction par type d'arme ne sera faite

Date de naissance	Catégorie	Type de course
entre le 01.01.2007 et le 31.12.2008	Benjamins femme (BF) Benjamins homme (BH)	Run Archery Enfants
entre le 01.01.2005 et le 31.12.2006	Minimes femme (MF) Minimes hommes (MH)	Run Archery Enfants
entre le 01.01.2002 et le 31.12.2004	Cadettes femme (JF) Cadets homme (JH)	Run Archery long et/ou court
entre le 01.01.1999 et le 31.12.2001	Juniors femme (JF) Juniors hommes (JH)	Run Archery long et/ou court
entre le 01.01.1980 et le 31.12.1998	Séniors 1 femme (S1F) Séniors 1 homme (S1H)	Run Archery long et/ou court
entre le 01.01.1960 et le 31.12.1979	Séniors 2 femme (S2F) Séniors 2 homme (S2H)	Run Archery long et/ou court
avant le 01.01.1960	Séniors 3 femme (S3F) Séniors 3 homme (S3H)	Run Archery long et/ou court

LE CERTIFICAT MÉDICAL ET L'AUTORISATION PARENTALE

- Le participant affilié à la F.F.Athlétisme doit présenter sa licence, avec indiqué « compétition »,
- Le participant affilié à la F.F.TRI doit présenter sa licence, avec indiqué "Compétition",
- Pour tous les autres licenciés qui pratiquent un sport qui n'a aucun lien avec la course à pied, le certificat médical doit comporter la mention suivante « apte aux activités physiques et sportives en compétition ».
- Pour les – de 18 ans, une autorisation parentale dûment remplie et signée est demandée.

L'INSCRIPTION

Elle doit se faire uniquement sur le site <http://runarchery-alsace.fr/inscription/>.

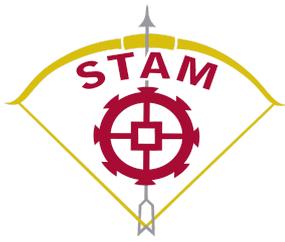
LA RESTAURATION

tartes flambées, sandwiches, pâtisseries, boissons chaudes et froides sur place, possibilité de réserver, lors de l'inscription, un plateau repas :

- le gourmand : composé d'un sandwich , d'une boisson, d'une pâtisserie et d'un café pour 6 €
- l'alsacien : composé d'une tarte flambée, d'une boisson, d'une pâtisserie et d'un café pour 10 €

Pour plus de détails, merci de consulter le site de la STAM dédié au Run Archery

**<http://runarchery-alsace.fr/>
contact@runarchery-alsace.fr**



AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné (nom et prénom du tuteur légal) :

.....

demeurant à (adresse complète du tuteur légal) :

.....

.....

agissant en qualité de représentant légal de (nom et prénom de la personne mineure) :

.....

que l'on peut joindre au (tél. fixe et portable) :

.....

autorise mon enfant à participer au Run Archery de Mulhouse en date du 28 avril 2019.

En cas d'accident survenu sur le lieu de la manifestation et aux horaires de cette dernière, j'accepte toute hospitalisation si elle s'avère nécessaire.

J'accepte également qu'il soit pratiqué tout acte médical ou chirurgical d'urgence sur mon enfant si cela s'avère nécessaire et/ou vital.

La responsabilité de la STAM ne peut être engagée pour tout préjudice causé ou subi par quelque personne que ce soit.

J'assure que mon enfant a bien passé une visite médicale de non contre-indication à l'activité sportive et physique en compétition.

Fait à

Le

Signature :